

# SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2011

~~~~~

Date de convocation : 13 Décembre 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf décembre à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Pierre LAURENT qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE.

Monsieur Dominique JOUVE a été nommé secrétaire de séance.

## **1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## **2/ HAMEAU DES ESTANGS : choix de l'entreprise chargée des travaux de création du chemin et de VRD dans le futur lotissement**

Suite au lancement de l'appel d'offres pour ces travaux, deux entreprises ont été retenues lors de l'ouverture des plis.

Après négociation, chaque entreprise a transmis une nouvelle proposition. Lors de l'analyse par la commission, le GIE Drôme Provençale a obtenu 92 points sur 100 avec un devis de 94 493.89 € HT, et SORODI 91 points sur 100, avec un devis de 85 740.50 € HT.

La différence est minime et surtout d'ordre technique et d'utilisation de matériel spécifique.

Après délibération, les élus votent à l'unanimité la proposition de l'entreprise GIE Drôme Provençale.

Dominique Jouve émet une réserve quant à l'engagement effectif des travaux relatifs à la création du lotissement. A la date d'aujourd'hui six acquéreurs potentiels se sont déclarés intéressés mais aucun engagement formel ne leur a encore été demandé. Il estime que dans le contexte économique incertain que nous connaissons, le risque pour la commune est trop important. Il propose que l'opération ne soit lancée qu'après signature d'un nombre significatif de compromis de vente. Christian Roux répond que chaque situation est évoquée et que les choses se font dans l'ordre, à savoir qu'aucun compromis de vente n'a été signé pour le moment, vu que le prix de vente du mètre carré n'avait pas été délibéré par le conseil municipal, même si 6 particuliers ont émis une promesse d'achat d'un lot.

Tout est mis en œuvre pour sécuriser cette opération.

Après discussion, il est décidé de faire signer les compromis de vente avant de lancer les travaux de viabilisation.

## **3/ HAMEAU DES ESTANGS : Prix de vente du mètre carré**

Le Maire rappelle le projet de créer 5 lots sur les deux parcelles communales situées dans le hameau des Estangs. Lors de la commission, la possibilité de rajouter 3 lots a été étudiée et validée.

Déduction faite de la surface attribuée à Mmes SAUVERIE et MAISTO dans le cadre de l'abandon de la clause de non aedificandi, il reste 8235 m<sup>2</sup> à vendre dispatchés sur 8 lots viabilisés.

Patrice Mondon souligne que c'est bien la vente de huit lots qui avait été envisagée pour atteindre l'équilibre financier global.

Il demande d'autre part quel est le coût global des opérations réalisées ou à venir aux Estangs, ce qui donnerait un élément tangible pour valider le prix de vente à proposer.

Christian Roux répond que le coût global n'a pas été calculé mais qu'il sera fourni lors de prochain conseil. Il souligne qu'en tout état de cause le bilan devrait être largement positif pour la commune.

Après concertation, les élus décident de fixer le prix de vente du mètre carré à 80 euros. Vote à 11 voix pour et 1 abstention.

#### **4/ QUARTIER DES ECHIRONS : travaux de raccordement**

Le Maire rappelle qu'elle a rencontré le Sous-Préfet, et sollicité le Département et l'Agence de l'Eau : aucune aide n'a été fermement notifiée, le Département ne pourra nous aider, mais Didier Guillaume, Président du Conseil Général et Sénateur de la Drôme, va essayer d'obtenir une aide issue de la réserve parlementaire. L'Agence de l'Eau devrait nous soutenir puisque les travaux sont en lien avec les objectifs de l'Agence qui subventionne les communes souhaitant réaliser des économies et un meilleur suivi de leur consommation d'eau.

D'autre part, la mairie de Nyons et Véolia ne factureront que 3000 m<sup>3</sup> d'eau au lieu de 9200 m<sup>3</sup> à Venterol, suite aux incidents survenus cet été sur le réseau d'eau.

Enfin, la commission eau et assainissement s'est réunie pour faire des simulations et calculer des augmentations de tarifs de l'eau, sachant que la commune doit modifier les tarifs votés en juin 2011, pour diminuer la part fixe ne pouvant excéder 40 % du montant de la facture d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite à l'application des décisions relative au Grenelle de l'environnement

D'autres éléments sont également retenus pour le calcul de ces tarifs, à savoir les travaux à réaliser sur la canalisation quartier des Echirons (1 à 3 tranches), et les subventions qui nous seront octroyées.

Les tarifs définitifs seront votés en janvier 2012, au vu d'éléments plus précis.

Le Maire demande aux élus dans un premier temps de valider ou non la décision de faire réaliser en 2012 les travaux sur la canalisation des Echirons. Cette décision permettra officiellement de solliciter les subventions au vu de la délibération municipale, ainsi que de préparer le dossier d'appel d'offres aux entreprises. Accord à l'unanimité des élus pour les tranches 1 et 2.

#### **5/ LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION**

Madame le Maire informe les élus de la décision de la Commission Européenne de supprimer la régulation du potentiel de production viticole dans l'Union Européenne, soit le système dit des droits de plantation.

Cette décision entrainera des conséquences importantes sur l'économie du secteur viti-vinicole. La filière interprofessionnelle et les syndicats agricoles y sont opposés parce que cela aurait pour conséquence certaine de déstabiliser le marché et de compromettre la viabilité économique des petites et moyennes exploitations. A Venterol c'est l'avenir de plus de trente familles de viticulteurs qui serait mis en danger.

Depuis la décision de la CE, le gouvernement et les parlementaires français ont multiplié les démarches pour en obtenir l'annulation. Ces actions ont obtenu un écho favorable puisque douze pays se sont prononcés contre la libéralisation des droits de plantation mais c'est insuffisant pour obtenir la majorité qualifiée. Il est donc proposé aux élus locaux de faire pression sur le gouvernement et les parlementaires pour que l'action soit poursuivie fermement en direction d'autres pays jusqu'à l'obtention du quota requis.

Après concertation, les élus votent à l'unanimité contre cette libéralisation des droits de plantation, et décident de signer la pétition proposée.

## **6/ DUP – TERRAIN DE Mme MARCUZY**

Le maire explique aux élus qu'elle s'est rendue à la Sous-Préfecture pour évoquer le dossier de DUP. Mme le Maire suggère de transmettre une dernière proposition à Mme MARCUZY, marquant ainsi le souhait d'un arrangement amiable avant d'entamer la procédure.

Mme le Maire propose un montant supérieur de 10 % à l'estimation qui a été faite par le service des Domaines, sachant que ne sont retenues que les surfaces nécessaires, donc pas l'intégralité de la parcelle AB 416 appartenant à Mme MARCUZY, (diminution des surfaces initialement retenues pour ce projet) à la création des places de parking, l'accès handicapé pour l'école et le nouveau terrain de sports et la sécurisation nécessaire autour de l'entrée de l'école.

Les élus votent à l'unanimité la proposition d'acquisition de la majeure partie de la parcelle AB 416 en augmentant de 10 % supplémentaires l'estimation des domaines (Direction générale des finances publiques) sachant qu'elle est évaluée à 35000 € pour la totalité de la parcelle.

La municipalité calculera au plus juste la surface nécessaire à la réalisation du projet, pour ne pas utiliser la parcelle dans son intégralité, afin de tenir compte des souhaits de Mme Marcuzy concernant un certain recul vis-à-vis de l'entrée de sa propriété.

Lucien Maury souligne que la sécurité des enfants est vraiment primordiale. Il sollicite Madame le Maire pour rappeler aux parents d'élèves qu'ils sont responsables de la surveillance de leurs enfants aux abords de l'école et qu'il a été constaté que les parents se garent n'importe comment, gênent la circulation et multiplient les risques encourus par les enfants. Un courrier sera transmis aux parents pour la rentrée scolaire.

## **7/ PERIMETRES DE PROTECTION SOURCE DE NOVEZAN**

Suite à l'enquête publique concernant les deux périmètres, il a été constaté que le périmètre immédiat avait une emprise insuffisante par rapport à l'emplacement d'un ouvrage qui se trouve situé à l'extérieur de celui-ci. Il est donc indispensable pour la commune d'acquérir la portion de terrain destiné à agrandir le périmètre immédiat. La propriétaire des parcelles concernées a accepté de céder à la commune la surface nécessaire à cette opération.

Mme le Maire demande aux élus de valider l'achat de la surface nécessaire sur les deux parcelles, et propose de fixer le prix du mètre carré à 1 euro, comme proposé à un autre propriétaire cette année.

De même, l'acte d'acquisition peut être réalisé par Mme RICHARD, rédactrice spécialisée. Cette rédaction sera facturée 200 euros.

Après délibération, les élus votent à l'unanimité toutes les propositions de Mme le Maire.

## **8/ RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE MR FORGIARINI ( SDED)**

Le SDED a envoyé une proposition financière pour réaliser le raccordement afin d'alimenter la future construction de Mr FORGIARINI. Le forfait communal est fixé à 2069.40 €. Avis favorable à l'unanimité des élus.

## **9/ ENTRETIEN SYSTEME UV SOURCE DE GRIEUX**

Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise, la municipalité envisageant de faire appel à un entretien ponctuel et en cas de panne d'avoir une entreprise réactive pour changer le matériel défectueux.

Le devis ne répondant pas en totalité aux besoins, un devis complet sera demandé à l'entreprise.

## **10/ DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR FACTURE D'EAU**

Un abonné, ayant subi une fuite après compteur sollicite la municipalité pour obtenir un dégrèvement sur sa future facture d'eau. Il affirme que la fuite a été causée par la surpression subie pendant l'été. Après examen, et selon la règle édictée par la Commission eau et assainissement, une réduction de 50 % sur la ligne de la facture relative à la consommation assainissement est consentie.

## **11/ DECISION MODIFICATIVE**

Un virement de crédit doit être effectué pour compléter les lignes budgétaires 6451 et 6336 réservées aux cotisations CNFPT et URSSAF, pour un montant total de 3975.21 €, ainsi que sur la ligne 739116 relative au reversement du FNGIR réévalué de 554 euros.

Accord à l'unanimité.

## **DOSSIERS EN COURS**

a/ **Facturation eau** : un devis a été sollicité pour modifier le logiciel actuel pour permettre une facturation avec deux tarifs. Ce re-paramétrage sera facturé 340 € HT.

b/ **Charte du parc Régional des Baronnie** : Mme le Maire rappelle aux élus que le dossier est à leur disposition en mairie pour consultation, et que le vote sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

c/ **Réseaux assainissement du village** : l'inspection du réseau d'assainissement par caméra est en cours, elle devrait être terminée en fin de semaine.

d/ **P'ANACR** (anciens combattants) a sollicité la commune pour le prêt de la salle communale le 15 août 2012, afin d'organiser une réunion commémorative et un repas- Accepté à l'unanimité.

e/ De nouveaux habitants ont sollicité Mme le Maire pour trouver un local, afin de pratiquer une médecine traditionnelle chinoise. Un point a été fait sur les salles communales, très utilisées par les associations, et donc peu disponibles. Le Maire demande aux élus de faire passer l'information auprès de la population locale, qui a peut être un local à proposer.

f/ **Déchèterie végétale** : une fois fermée les élus envisagent d'aménager cet endroit, le Maire demande aux élus d'y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le prochain Conseil est prévu le lundi 30 janvier 2012 à 18h30.

Pour information :

Vœux du maire : 20 janvier 2012 à 18h30

Repas des aînés : 19 février 2012 à 12H.